

Débat d'Orientations Budgétaires

Mercredi 2 mars 2022 - Saintes

SOLURIS

SOLUTIONS NUMÉRIQUES TERRITORIALES
INNOVANTES

Désignation d'un secrétaire de séance

Informations techniques sur la visio

- Règles des interventions des délégués et du chat (seuls les délégués peuvent voter / intervenir) => rôle du modérateur
- Eteindre les micros
- Décalage dans la transmission en direct liée aux connexions, entre 0 et 30 secondes
- Possibilité de télécharger Teams
- Vérifier les mails dans les indésirables

Ordre du jour

1. Présentation des réalisations 2021 et orientations stratégiques 2022
2. Orientations budgétaires 2022
 1. Présentation des orientations
 2. Débat

- 1 -

réalisations 2021 et orientations stratégiques 2022



Réalisations 2021

1. Achat-revente
2. Administration numérique (métiers)
3. Sécurité et évolutions technologiques
4. Nouveaux services numériques
5. Evolution internes



Philippe Baudine
p.baudine@charente-maritime.fr
06 07 15 36 57



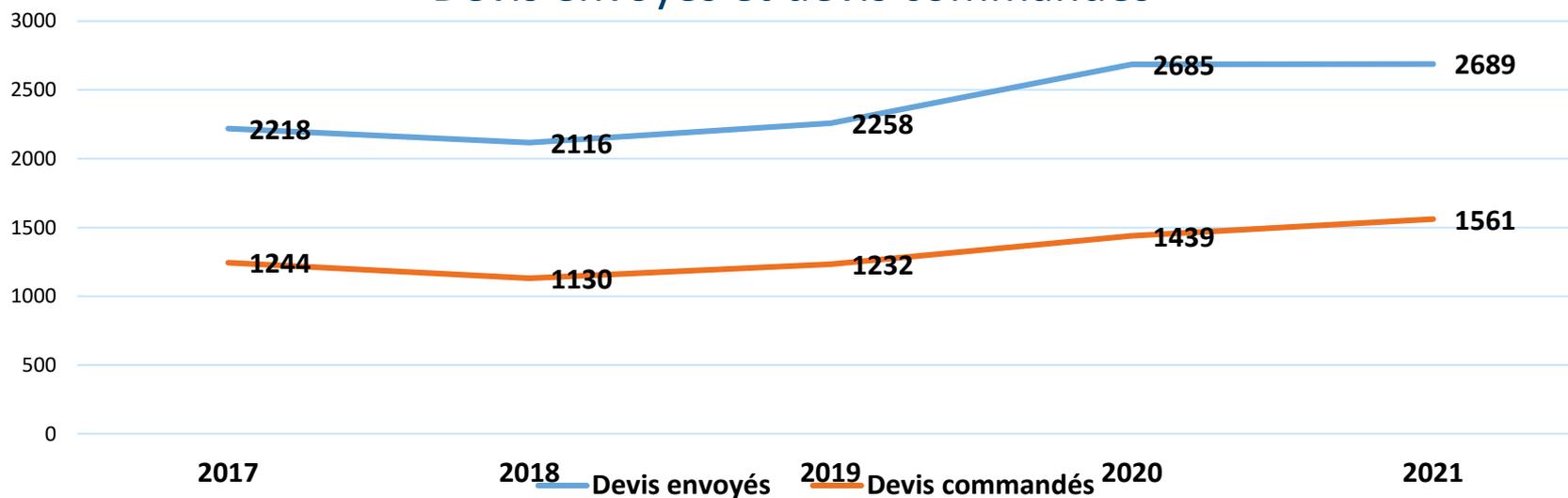
Sébastien Morin
s.morin@charente-maritime.fr
06 07 04 45 47



Frédéric Danton
f.danton@charente-maritime.fr

1. Achat-revente

Devis envoyés et devis commandés



Une activité soutenue dans un contexte de pénurie
3 conseillers territoriaux par secteur de proximité

2. Administration numérique « métiers »

RAPPEL

Le Forfait « Solutions métiers » vous permet de :

- ① Disposer d'un bouquet de logiciels pour piloter votre collectivité
- ① Dématérialiser avec les services de l'Etat et vos partenaires en toute sécurité
- ① Vous former en continu, accéder à l'assistance

2. Administration numérique « métiers »

Principales actions 2021

- ① Déploiement de la Déclaration sociale nominative
- ① Dématérialisation de l'instruction de l'urbanisme au 1er janvier 2022

3. Sécurité et évolutions technologiques

RAPPEL

Le Forfait « Technologies » vous permet de :

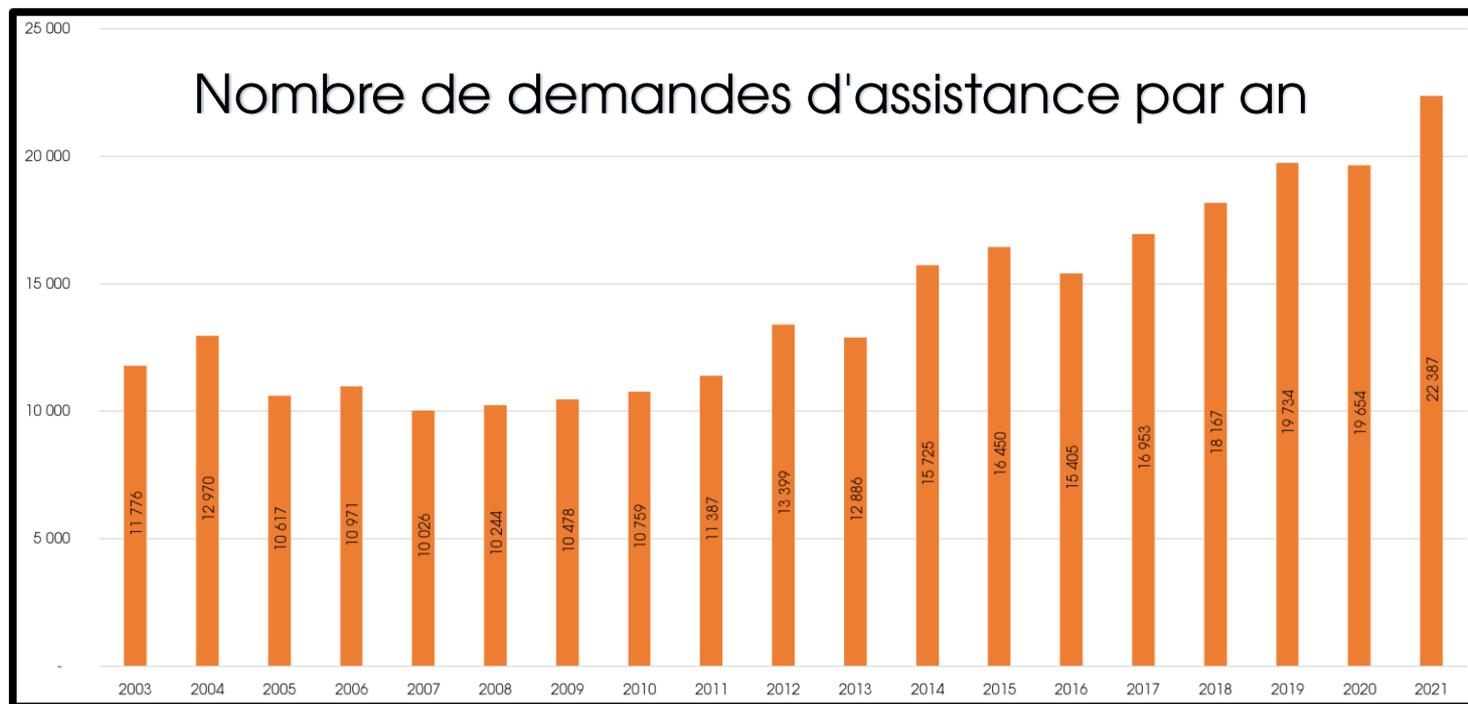
- ① Assister vos utilisateurs dans l'utilisation sûre de leurs équipements
- ① Protéger votre système d'information face aux principales menaces
- ① Sauvegarder vos données (en local et/ou à distance)
- ① Améliorer vos pratiques sur la sécurité informatique

3. Sécurité et évolutions technologiques

Principales actions 2021

- ③ Migration du tiers de télétransmission sécurisée (STELA)
- ③ Poursuite de la mise en conformité avec le RGPD

Focus sur l'assistance



Une croissance continue des demandes d'assistance des adhérents (plus de 22.000 appels en 2021)

4. Nouveaux services numériques

Principales actions 2021

- ⦿ Informatique à l'école
- ⦿ Sites web
- ⦿ Inclusion numérique
- ⦿ Territoires connectés

5. Evolution internes

Principales actions 2021

- ⦿ Pilotage de la satisfaction des adhérents
- ⦿ Evolution de nos méthodes et organisation ITIL
- ⦿ Cartographie des compétences
- ⦿ Recrutements et formation
- ⦿ Mise en place des instances paritaires
- ⦿ Travaux d'accessibilité

Orientations stratégiques 2022



Priorités 2022

1. Communication avec les adhérents
2. Administration numérique (métiers)
3. Sécurité et évolutions technologiques
4. Nouveaux services numériques
5. Evolution internes

1. Communication avec les adhérents

Développer les échanges entre vous et nous

- ⦿ Vous informer régulièrement (lettre mensuelle)
- ⦿ Vous rencontrer (« rendez-vous des délégués »)
- ⦿ Vous écouter (enquêtes de satisfaction, besoins)
- ⦿ Vous associer (parcours de sécurité globale)
- ⦿ Vous donner de la visibilité (opérations prévues, projets, services rendus)

2. Administration numérique « métiers »

Principales actions 2022

- ⦿ Accompagnement des collectivités vers la M57
- ⦿ Elections (présidentielle et législatives)
- ⦿ Dématérialisation de la publication des actes
- ⦿ Dématérialisation de l'instruction de l'urbanisme (suite)

Une nouvelle évolution réglementaire
des finances publiques :

La M57 & le Compte Financier Unique

Soluris se mobilise pour vous accompagner

Au 1er janvier 2024

La M57 deviendra le référentiel de droit commun

A noter : Les budgets M4 et M22 ne sont pas concernés

Pour tous les budgets actuellement en M14

Quelque soit le type de collectivité (Communes, CCAS, Communauté de Communes, Syndicats, AFR, ASA...)

A partir de 2024

Le CFU à vocation de devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens

mise en place à l'issue d'un premier exercice avec le référentiel M57

Il remplacera et regroupera :

le compte administratif (CA) émis par les collectivités

Et

le compte de gestion émis par les trésoreries

De quoi s'agit-il ?

soluris.fr





Un plan de compte plus détaillé

- L'adoption du référentiel M57 entraîne un nouveau plan de compte plus détaillé notamment pour les comptes de classe 2 et certains comptes de fonctionnement
- La nomenclature fonctionnelle a été reclassée et enrichie en M57 pour un suivi des opérations selon leur finalité



La fongibilité des crédits

- Possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section
 - ✓ si l'assemblée l'y a autorisé
 - ✓ et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section



Une gestion des immobilisations modifiée

- L'amortissement au prorata temporis devient la règle
 - ✓ l'amortissement démarre le jour de la mise en service (acquisition) de l'immobilisation et finit à le jour de la cession
- Subventions d'investissement versées par la collectivité (204) suivies individuellement
 - ✓ 1 subvention versée = 1 fiche d'immobilisation avec contrôle par la collectivité de l'utilisation du bien acquis par l'entité bénéficiaire



Un plan de compte modifié

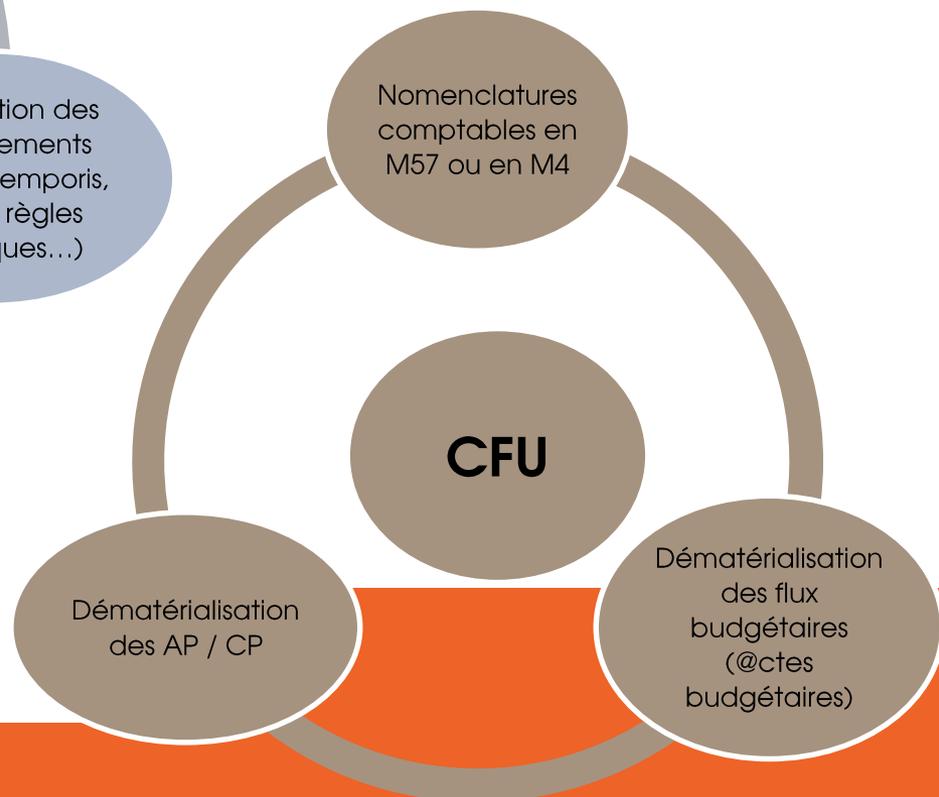
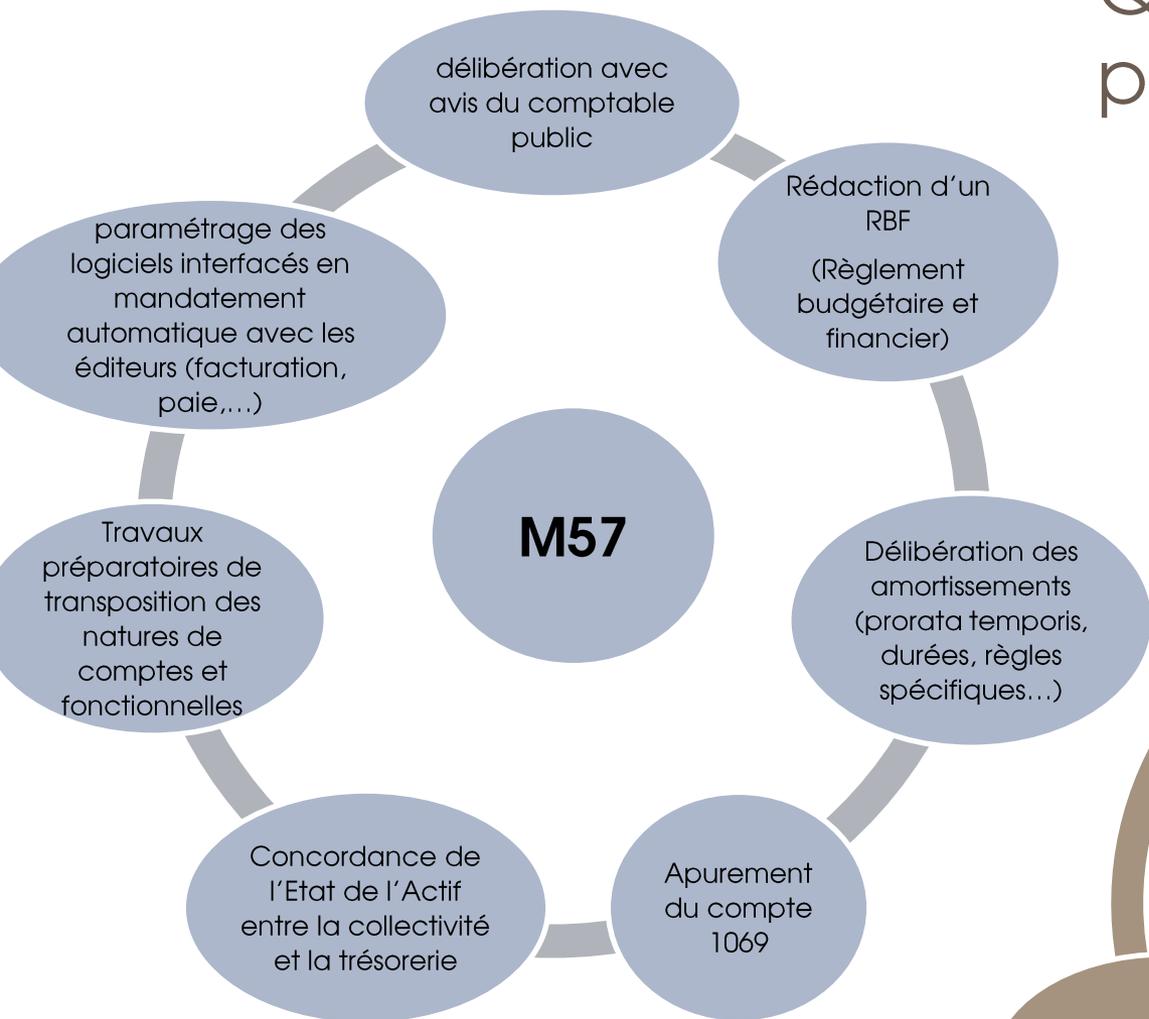
- Suppression des dépenses imprévues en fonctionnement (020) et investissement (022)
- Suppression des comptes de charges (67) et produits (77) exceptionnels ou basculement sur des comptes de gestion courantes (65 / 75)



Pluri annualité

- Autorisation de Programme (AP) pour l'investissement et Autorisation d'Engagement (AE) pour le fonctionnement
- Inscription des dépenses imprévues au niveau des AP et AE

Quels prérequis pour ma collectivité ?



Quel accompagnement de Soluris ?

- 
-  Questionnaire d'analyse différentielle pour définir vos besoins
 -  Planning des actions à mener et prérequis pour le passage de la M14 à la M57
 -  Formations groupées : webinaires, à Soluris, sur site,...
 -  Accompagnement sur les actions à mener et lors du démarrage
 -  Espace adhérents avec la FAQ sur les aspects réglementaires, les prérequis, les fiches procédures dans le logiciel,...
 -  Assistance et formations catalogue
 -  clubs utilisateurs CIRIL'EN & ASTUC'LIC sur les finances et la paie

Quels objectifs pour Soluris?



Nombre de collectivités à migrer

565 collectivités en Cosoluce
&
15 collectivités en Ciril Gestion Financière

Au 1er janvier 2021

1

Au 1er janvier 2022

45

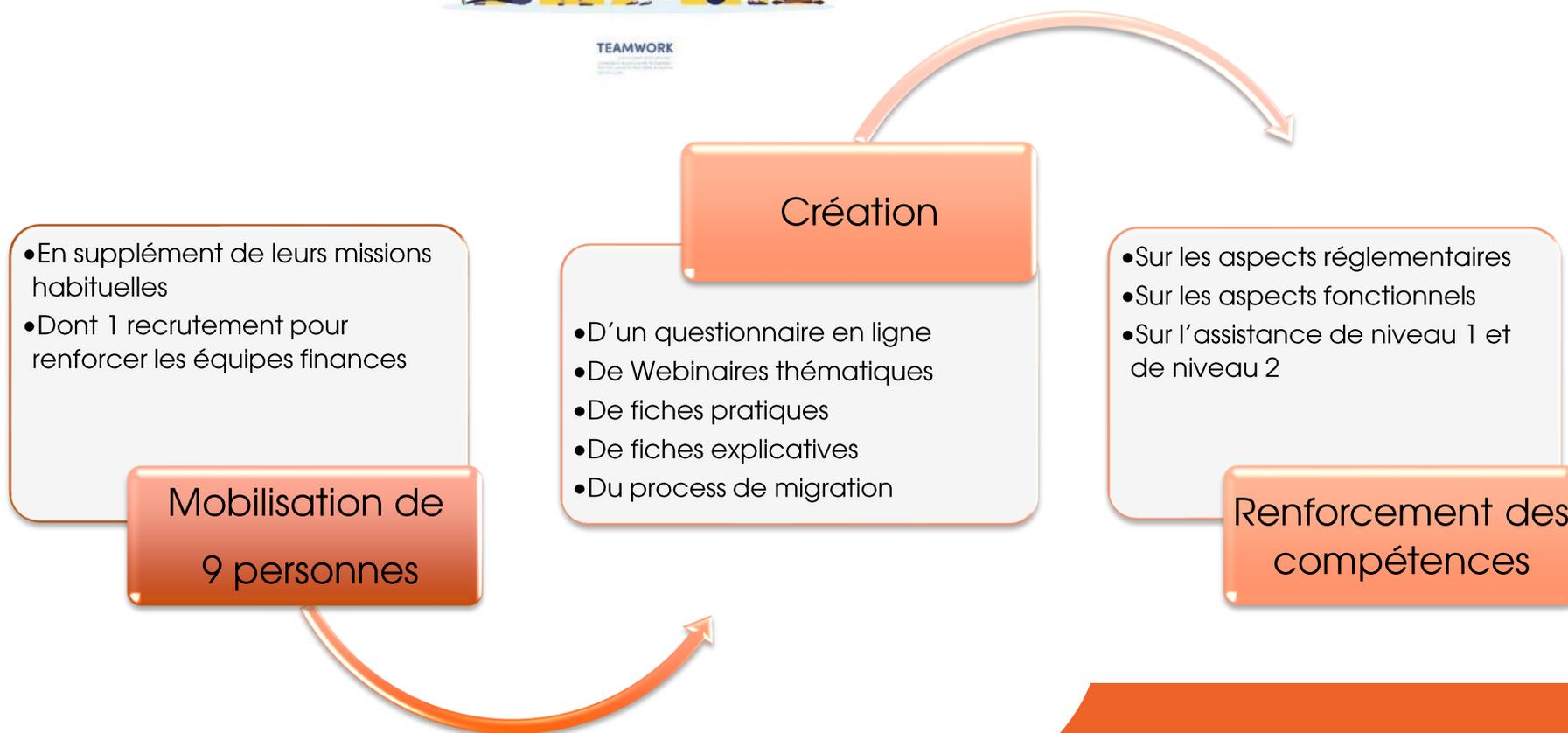
Au 1er janvier 2023

267

Au 1er janvier 2024

267

Quelles équipes pour Soluris?



3. Sécurité et évolutions technologiques

Principal projet 2022

Mieux protéger les adhérents face aux cybermenaces

Développer les actions engagées, continuer à augmenter :

- ① La protection des données et des systèmes d'information
- ① La maturité des acteurs locaux (élus et agents)
- ① en lien avec les partenaires institutionnels des collectivités (Gendarmerie nationale, Association des maires, ...)



Plan d'actions « Sécurité mutualisée »

⊕ Une approche combinée *RGPD* + *cyber*

- ⊕ La protection des données personnelles
- ⊕ La protection contre les cyberattaques
- ⊕ Des contenus officiels (cybermalveillance.gouv.fr, CNIL, Immunité Cyber, CNIL...)

⊕ Une méthode collective, pratique et progressive

- ⊕ 2 réunions de terrain avec vos référents : élus + secrétaire/DGS
- ⊕ 4 ou 5 sessions à distance (webinaires de travail)
- ⊕ Un programme de travail annuel, pendant 2 à 3 ans
- ⊕ Un apport de solutions techniques (ex. télésauvegarde totale)

⊕ Une ambition :

accompagner 100% de nos adhérents

4. Nouveaux services numériques

Principaux projets 2022

- ⦿ Accessibilité des sites web
- ⦿ Evaluation des compétences numériques « PIX »
- ⦿ Territoires connectés

Webinaire adhérents
Retour d'expérience d'Angliers
Projet « Village connecté »
Mercredi 23 mars à 11h

Diapos PIX

5. Evolutions internes

Principaux projets 2022

- ① Accroissement des mises à disposition de techniciens par territoire
- ① Stratégie cloud de Soluris et évolution de notre système d'information, orienté vers les adhérents
- ① Formation des équipes, évolution des méthodes, recrutements
- ① Evolution de nos locaux

Avez-vous des questions ?



Traduction financière des orientations proposées pour 2022



Principales évolutions budgétaires 2022

Dépenses d'investissement : +29,87 % (+318 k€)

- Système d'information : vers une plateforme de service aux adhérents
- Locaux : aménagement du rez-de-chaussée pour mieux accueillir les adhérents (salle de formation) et réaménagement des bureaux à l'étage

Dépenses de fonctionnement : + 8 %

- Charges générales : + 26,69 % (+99 k€)
- Des charges de personnel: + 6,80 % (+222 k€)

Un budget prévisionnel global de 14,4 M€
(+10% par rapport à 2021 BP+DM)

Comparatif des principales dépenses liées aux projets (BP 2021-2022)

Poste budgétaire	2021	2022	Ecart
Système d'information / télésauvegarde adhérents	113 k€	417 k€	304
Conseil, études, audit	355 k€	425 k€	70
Personnel	3 264 k€	3 486 k€	222
Formation	125 k€	163 k€	38
Aménagement des locaux (report ; emprunt) (inv)	400 k€	500 k€	100
Travaux liés au bâtiment (inv)	245 k€	200 k€	-45

Avez-vous des questions ?



Evolution tarifaires

Propositions 2022



Evolution tarifaires proposées

Contribution annuelles

(Pas augmentées depuis 2020)

- Stabilité des tarifs de la cotisation d'adhésion
- Augmentation des tarifs du « forfait Solutions Métiers » de 9%
- Augmentation des tarifs du « forfait Solutions Technologies » de 18%

Prestations à la carte (ponctuelles)

(Pas augmentées depuis 2018)

- Actualisation de 3% des coûts horaire
(ex. d'impact 1j d'AMO passe de 680€ à 700€)
- Augmentation de 4€ des frais de déplacement (de 51€ à 55€ TTC)
(indexation sur l'augmentation des charges : carburant, etc.)

Illustration des évolutions tarifaires

Exemple de la grille tarifaire 2022 des communes

STRATES POPULATION DGF			COTISATION		METIER			TECHNOLOGIE	
NUMERO	MINIMUM	MAXIMUM	PAR HABITANT	BASE	MINIMAL	INNOVATION	OPTIMAL	INNOVATION	OPTIMAL
1	50	499	1,00 €	- €	908 €	1 211 €	1 513 €	450 €	562 €
2	500	999	0,90 €	50,00 €	1 380 €	1 840 €	2 300 €	572 €	715 €
3	1 000	1 999	0,80 €	150,00 €	2 237 €	2 981 €	3 727 €	776 €	971 €
4	2 000	3 499	0,70 €	350,00 €	3 819 €	5 091 €	6 365 €	1 011 €	1 134 €
5	3 500	4 999	0,60 €	700,00 €	5 531 €	7 374 €	9 217 €	1 280 €	1 600 €
6	5 000	7 499	0,30 €	2 200,00 €	7 163 €	9 552 €	11 940 €	1 493 €	1 867 €
7	7 500	14 999	0,25 €	2 575,00 €	8 850 €	11 800 €	14 751 €	2 272 €	2 840 €
8	15 000	29 999	0,20 €	3 325,00 €	17 021 €	22 695 €	28 369 €	4 024 €	5 030 €
9	30 000	79 999	0,15 €	4 825,00 €	34 400 €	45 868 €	57 335 €	7 528 €	9 411 €
10	80 000	159 999	0,12 €	7 225,00 €	81 609 €	108 813 €	136 016 €	13 603 €	17 004 €
11	160 000	250 000	0,11 €	8 825,00 €	137 558 €	183 410 €	229 262 €	32 450 €	40 563 €

Illustration des évolutions par strates

(différence 2022-2021 par commune, tous forfaits cumulés)

POPULATION DGF			AUGMENTATION	AUGMENTATION	AUGMENTATION	<i>Equivalent j/h</i>
STRATES	MIN	MAX	FORFAIT METIER	FORFAIT TECHNO	TOTALE 2022/2021	
1	50	499	100	69	169 €	0,24
2	500	999	152	87	239 €	0,34
3	1 000	1 999	246	118	365 €	0,52
4	2 000	3 499	420	154	575 €	0,82
5	3 500	4 999	609	195	804 €	1,15
6	5 000	7 499	789	228	1 016 €	1,45
7	7 500	14 999	974	347	1 321 €	1,89
8	15 000	29 999	1 874	614	2 488 €	3,55
9	30 000	79 999	3 787	1 148	4 936 €	7,05

Les augmentations proposées permettent de financer collectivement l'accompagnement au changement de chaque collectivité

Métier :

- Accompagnement M57 : 2j

Technologies :

- Accompagnement RGPD : 2,5j
- Accompagnement Cyber : 1 j
- Télésauvegarde globale de toutes vos données

Débat



Nos prochains rendez-vous

Comité Syndical – vote du budget

Mercredi 30 mars à 14h30

Cité entrepreneuriale et à distance

Merci de votre attention
et à bientôt

